



## Fiche de saisine

### Accompagnement « Maintien dans l'emploi »

La transmission de ce formulaire n'engage pas votre collectivité

**Motivation de la saisine (A remplir par l'employeur obligatoirement, sans faire mention de pathologie)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Employeur concerné**

Collectivité ou Etablissement : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Personne à contacter : .....

Fonction : .....

Numéro de tél : .....

Mail : .....

**Agent concerné**

M.  Mme

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

N° de tél : ..... Mail : .....

Accord de l'agent pour évocation de sa situation en EPME (Equipe Pluridisciplinaire de Maintien dans l'emploi) :

Oui  Non

## Situation professionnelle

Statut :  Stagiaire CNRACL  Stagiaire IRCANTEC  Titulaire IRCANTEC  Titulaire CNRACL  
 Non titulaire  CUI-CAE  CDI

Grade : .....

Fonction : ..... Catégorie : A  B  C

Durée Hebdomadaire de Service (D.H.S.) : .....

Niveau de formation : .....

Ancienneté dans la Fonction Publique Territoriale : .....

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi\* :  oui  non Si oui, préciser : .....

\* Ci-joint fiche récapitulative des différentes catégories de bénéficiaires

Médecin de prévention : ..... Date de la dernière visite : .....

Assurance Maintien de salaire :  oui  non

## Arrêts de travail en cours

Type de congé	Dates d'arrêt	
	Premier jour	Fin des droits statutaires

**Joindre : La fiche de visite médicale/aptitude du médecin – La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) – Procès-Verbal du Conseil Médical (fusion du Comité Médical et de la Commission de Réforme le 11/03/2022) – Fiche de poste**

### Une réponse vous sera apportée par courrier

Fait à

Le

Signature

Cadre réservé au CDG

-----

-----

-----

-----

## Etude de situation professionnelle en EPME\*

Je soussigné (e),

Nom et prénom .....

Agent de la collectivité de .....

**autorise l'EPME\***(Equipe Pluridisciplinaire du Maintien dans l'Emploi) du Centre de Gestion des Côtes d'Armor à échanger sur ma situation :  Oui  Non

Pour toute information complémentaire, contacter le service Insertion Professionnelle et Maintien dans l'Emploi au 02.96.58.00.74 par courriel : [sipme@cdg22.fr](mailto:sipme@cdg22.fr)

Fait à....., le.....

Signature

Souhait de l'agent :

**EPME : Equipe Pluridisciplinaire Maintien dans l'Emploi** : réunion d'experts du CDG (médecins, infirmiers, l'assistante sociale du travail, ergonomes, psychologue, conseiller juridique, conseiller handicap). Le dossier de l'agent est étudié afin de donner un avis consultatif sur un aménagement de poste ou un reclassement professionnel. Les membres de l'EPME sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle et au secret médical.

Les bénéficiaires de l'obligation d'emplois sont:

- ◆ Agents bénéficiant d'une allocation temporaire d'invalidité ou d'une ATIACL
- ◆ Les agents qui ont été reclassés en application des articles 81 à 85 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- ◆ Les agents qui ont bénéficié d'un changement d'affectation en application du décret 85-1054 et des critères exigés par le FIPHFP
- ◆ Orphelins de guerre de - de 21 ans et mères veuves
- ◆ Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation/rente
- ◆ Titulaires de la carte d'invalidité
- ◆ Titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH)
- ◆ Titulaires d'un emploi réservé
- ◆ Titulaires d'une pension d'invalidité si l'invalidité réduit d'au moins 2/3 la capacité de gain ou de travail
- ◆ Titulaires d'une pension militaire d'invalidité
- ◆ Titulaires « rente » d'accidents du travail ou maladies professionnelles si incapacité permanente supérieure à 10%
- ◆ Travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), ex : Cotorep
- ◆ Veuves de guerre
- ◆ Peuvent également faire l'objet de financement par le fonds les adaptations des postes de travail destinés à maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions dans les conditions réglementaires applicables à chaque fonction publique et qui n'appartiennent pas à l'une des catégories mentionnées.

# Procédure de saisine de l'Equipe Pluridisciplinaire Maintien dans l'Emploi (EPME)

